



**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**

ARRETE N° 26-2452 du 29 AVR. 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Nelly HARDOIN-CHARTIER**  
Attaché principal territorial  
Coordinateur de Pôle & chargé du contrôle de la prise de décision  
Direction Appui à la performance  
Direction générale des Services

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3 et L. 3131-1,  
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,  
Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,  
Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,  
Considérant l'adaptation d'organisation des services à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026,  
Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, attaché principal territorial, Coordinateur de Pôle & chargé du contrôle de la prise de décision, à l'effet de signer :

tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services et notamment de certifier le caractère exécutoire des actes,

**à l'exception :**

- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 5 000 € HT,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé,
- des actes notariés,
- des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 5 000 € HT,
- des correspondances aux Ministres et aux Parlementaires.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Madame HARDOIN-CHARTIER, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame HARDOIN-CHARTIER et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
Dominique LE MÈNER  


Acte certifié exécutoire, compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 29 AVR. 2026  
et de sa publication ou notification le 29 AVR. 2026